

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2017

MP

L'an deux mille dix-sept, le quinze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ - Jacques ROCA - Aline NARS - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR -

ABSENTS (excusés) : René DARAN - André BÉGUÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel GASPA.

Le Conseil Municipal :

◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 1er février 2017.

Approuvée à l'unanimité.

◆ **approuve** le recours au mode de gestion du service public de l'eau potable de la commune de Saint-Lary Soulan par un contrat de concession de gestion du service prenant en compte la mise à disposition des ouvrages existants et définissant un programme de travaux nécessaire à la bonne exécution du service public (extension des réseaux, réservoirs, installations diverses ...) et **autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L1411-1 à L1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toute pièce y afférent.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **entérine la composition de la Commission de suivi des Délégations de Service Public :**

Président : Monsieur le Maire

Membres titulaires :

- André MIR
- Hélène GUIOUNET
- Aline NARS

Membres suppléants :

- Jacques ROCA
- André BÉGUÉ
- Jean-Matthieu NOGUERO

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **d'aménagement de la Maison du Patrimoine** dont le coût des travaux est estimé à 1 399 314 € H.T. et dont les dépenses éligibles au fonds **FEDER** s'élèvent à 560 640 € H.T., **sollicite** de l'ensemble des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **d'extension de la terrasse du refuge de l'Oule avec la création d'un espace de stockage et de tri des déchets** dont le coût des travaux est estimé à 213 350 € H.T., **sollicite** de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de remplacement de 2 cuves à gas-oil des ateliers municipaux** dont le coût des travaux est estimé à 44 234 € H.T., **sollicite** de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2017.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de remise aux normes du gymnase municipal** dont le coût des travaux est estimé à 124 782 € H.T., **sollicite** de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2017.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**
Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

- **André MIR, Maire-Adjoint** fait un point sur les projets et travaux en cours :

↳ projet aménagement du camping :

- Maison de santé : projet bien avancé (présenté à l'ARS le 8 février dernier et doit être représenté à l'ARS courant mars) ;
- Projet habitat : 15 appartements résidence sénior et 26 maisons d'habitation (une esquisse a été faite).

↳ travaux Maison du Patrimoine, Vidéo protection et Maison du Petit Montagnard au Pla d'Adet.

COMMUNICATION DU MAIRE

DG/MP

- **Monsieur le Maire** annonce que, comme il l'avait précisé aux élus au début de son mandat, il ne terminera pas celui-ci.

Compte-tenu de la fusion intercommunale et considérant les problèmes et difficultés de la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes Aure-Louron ainsi que de l'importante participation financière de la commune de Saint-Lary-Soulan à cette nouvelle structure, il a jugé nécessaire de poursuivre sa mission plus longtemps que ce qui avait été envisagé au départ. Il démissionnera donc de ses fonctions de Maire le 31 décembre 2018 ou bien le 1^{er} janvier 2019.

Monsieur André MIR, Maire-Adjoint, rappelle, comme il l'avait déjà exprimé, qu'il présentera sa candidature.

MP

Fait part du recrutement d'un nouvel ingénieur qui travaillera en binôme jusqu'en juin 2019 avec Monsieur Jacques SALAT, Directeur des Services Techniques, ce dernier ayant fait valoir son souhait de bénéficier d'un départ à la retraite progressive à compter du 1^{er} avril 2017.

Dans le cadre de cette réorganisation, les locaux du service technique étant trop étroits dans le bâtiment de la mairie, le service sera transféré dans un appartement communal de la résidence du Vieux Village B.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quinze minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR